

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 081 DU 11 JUIN 2026 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS AU BUREAU D'ETUDES STRATEGIQUES ET DE DEVELOPPEMENT A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/103 du 02 septembre 2022 portant Modification du Décret n°100/275 du 09 décembre 2021 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement ;

DECRETE :

**Article 1 :** Sont nommés Conseillers au Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement :

1. Ir. Alain Pacifique BAYUBAHE ;
2. Ir. Meschack NIYONKURU.

**Article 2 :** Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 11 juin 2026,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-